

de [redacted] exploitant agricole.

Je ne pas d'accord que vous classez le chemin d'exploitation agricole n° 7 du Clos de la Basse propri. de l'association foncière en un chemin de liaison douce dans une zone classée agricole

- ce chemin permet d'accéder à un bâtiment agricole de 190m<sup>2</sup>
- dessert des terrains étant la seule entrée sur ce terrain
- dessert un réseau d'eau de forage prise en fait sous le chemin desservant les terrains tout le long du chemin -

Je vous demande de laisser ce chemin en agricole tant que l'usage est agricole

Le 20.11.21 